

RECUEIL DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

Arrêtés : délégations de fonction – délégations de signature
(suite)

N° 07-2020

SOMMAIRE

ACTES REGLEMENTAIRES

DELIBERATIONS

de la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

de CERGY-PONTOISE

*Ce recueil contient
des tables chronologiques*

Ce recueil est établi en application des articles L2131.1 – L5211.47 et R5211.41 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il contient les actes administratifs à caractère réglementaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

En application de l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme, les documents se rapportant aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) sont consultables à l'Hôtel d'agglomération, siège de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et dans les mairies des communes membres concernées par le projet.

Toutes annexes aux décisions et délibération du présent recueil, ainsi que tous documents contractuels signés y afférents, sont consultables à l'Hôtel d'agglomération dans le respect des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.

Je soussigné, Jean-Paul JEANDON, Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, certifie que les actes décrits dans le sommaire ci-après :

- ont été transmis à la Préfecture de Cergy, à la date mentionnée sur chacun d'eux,
- figurent dans le Recueil des Actes Administratifs n° **07-2020**, mis à la disposition du public le **07 SEP. 2020**



Jean-Paul JEANDON
Président

TABLE CHRONOLOGIQUE

ARRETES

Numéro	OBJET	PAGE
037 / 2020	Délégation de fonction à Madame Elvira JAOUEN, 5ème Vice-Présidente chargée de la Participation citoyenne et proximité citoyenne	5
058 / 2020	Délégation de fonction à Monsieur Hamid BACHIR, Conseiller Délégué chargé du Numérique et de la ville intelligente	7
059 / 2020	Délégation de signature à Madame Laurence BIBET, Responsable du service Gestion Administrative et Statutaire	9
060 / 2020	Délégation de signature à Madame Maryline DELENTE, Responsable du service Emploi Compétences et Conditions de travail	11

ARRETES

ARRETE PORTANT DELEGATION A

Madame Elvira JAOUEN,
**5^{ème} Vice-Présidente chargée de la Participation citoyenne et proximité
citoyenne**

Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

VU le procès-verbal d'élection de Madame Elvira JAOUEN en qualité de 5^{ème} Vice – présidente, en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17 JUL 2020

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame Elvira JAOUEN, 5^{ème} Vice-Présidente pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- le pilotage et le suivi des actions relatives à la mise en place du budget participatif intercommunal,
- le pilotage et le suivi de la démarche de construction d'un référendum citoyen sur les projets structurants de l'intercommunalité,
- la mise en place de consultations publiques des politiques publiques portées par l'intercommunalité et sa déclinaison opérationnelle avec les villes de l'agglomération,
- la relation aux usagers et le centre d'appels de la communauté d'agglomération,
- l'animation entre élus communautaires et communaux,
- le suivi des relations avec les autorités compétentes et les associations concernées intervenant dans le champ de la présente délégation.

Article 2 : Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition de la 5^{ème} Vice - Présidente.

Article 3 : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Madame Elvira JAOUEN à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Madame Elvira JAOUEN et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 24 juillet 2020


Jean-Paul JEANDON
Président

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission à la Préfecture le : **27 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n°
- Et notification aux destinataires le : **27 JUIL. 2020**

ARRETE PORTANT DELEGATION A

Monsieur Hamid BACHIR,
Conseiller Délégué chargé du Numérique et de la ville intelligente

Le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le procès-verbal d'élection de Jean-Paul JEANDON, en qualité de Président, en date du 10 juillet 2020,

VU le procès-verbal d'élection de Monsieur Hamid BACHIR en qualité de conseiller délégué, en date du 10 juillet 2020,

VU la délibération n°5 du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 sur la délégation du Conseil au Président en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n° 57/2020 du 17 juillet 2020, portant délégation à Monsieur Hamid BACHIR,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 57/2020 du 17 juillet 2020 est abrogé.

Article 2 : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Hamid BACHIR, Conseiller Délégué pour exercer les fonctions du Président dans les domaines suivants : tous courriers et actes – hors marchés publics – relatifs :

- à la mise en œuvre de l'aménagement numérique dans le cadre des orientations stratégiques.

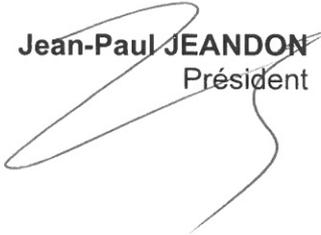
Article 3 : Pour l'exercice de ces attributions, les services de la Communauté d'agglomération concernés seront mis à la disposition du Conseiller Délégué

Article 4 : La présente délégation ne peut avoir pour effet d'habiliter Monsieur Hamid BACHIR à signer des actes relevant des attributions d'un autre Vice-Président ou Conseiller Délégué, ni de lui donner un pouvoir d'injonction sur les services et agents de la Communauté d'agglomération.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et sera transmise à Monsieur Hamid BACHIR et à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 23 juillet 2020

Jean-Paul JEANDON
Président



Acte rendu exécutoire après :

- Transmission à la Préfecture le : **27 JUIL. 2020**
- Publication au Recueil des Actes Administratifs n°
- Et notification aux destinataires le : **27 JUIL. 2020**

ARRETÉ

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME LAURENCE BIBET, RESPONSABLE DU SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE ET STATUTAIRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

VU l'arrêté n°2007/1053 du 11 décembre 2007 portant nomination de Madame Laurence BIBET,

VU l'arrêté n° 2014/1411 du 27 novembre 2014 portant nomination par voie de mutation de Madame Nadège ADAM,

VU l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le contrat de travail n°2014/838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Laurence BIBET, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

En matière de gestion administrative

1. Les demandes de billet annuel SNCF,
2. Les certificats de travail et attestation de toute nature,
3. Les attestations de Pôle emploi,
4. Les états de services des agents pour pouvoir s'inscrire à des concours ou examen de la Fonction Publique Territoriale,
5. Les formulaires concernant le compte épargne temps,
6. Les déclarations d'affiliation et de validation de service destinées aux organismes de retraite,
7. La validation des frais de déplacement de l'ensemble des agents de la collectivité,
8. Les demandes de remboursement du Syndicat des Transports Parisiens,
9. Les courriers courants en réponse à une demande d'enquête ou de transmissions d'éléments statistiques,

10. La transmission au représentant de l'Etat dans le Département, des actes pris par les autorités et instances communautaires,

11. Les états de traitement pour la garantie prévoyance des agents.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence BIBET, la présente délégation sera exercée par Madame Nadège ADAM, Directrice des Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratif et sera notifiée à Madame Laurence BIBET, à Madame Nadège ADAM, à Madame Charlotte BRUYERRE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 août 2020



Le Président

Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le : **01 SEP. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° *01-2020*
- et notification aux destinataires le : **01 SEP. 2020**

ARRETÉ

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARYLINE DELENTE RESPONSABLE DU SERVICE EMPLOI COMPETENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9

VU l'arrêté n° 2013/566 du 27 juin 2013 portant nomination de Madame Maryline DELENTE,

VU l'arrêté n°2014/1411 du 27 novembre 2014 portant nomination par voie de mutation de de Madame Nadège ADAM,

VU l'arrêté n°2014/1025 du 25 août 2014 portant détachement de Madame Charlotte BRUYERRE dans l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU le contrat de travail n°2014-838 du 28 mai 2014 de Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des missions de son service et de ses fonctions de Responsable, délégation de signature est donnée à Madame Maryline DELENTE, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président, pour :

En matière de gestion administrative

- L'insertion des annonces dans la presse, la publication des annonces sur site Internet,
- Les conventions de stage,
- Les lettres d'accusé de réception des demandes d'emploi,
- Les courriers de réponse négative aux candidats postulants à un emploi
- L'inscription aux préparations de concours ou aux examens professionnels, inscription aux stages de formation professionnelle,
- Les conventions de formation,
- Les déclarations d'accidents du travail et attestations destinées aux organismes sociaux,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline DELENTE, la présente délégation sera exercée par Madame Nadège ADAM, Directrice des

Ressources Humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Madame Charlotte BRUYERRE, Directrice Générale Adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par Monsieur Gilles ROUVERA, Directeur Général des Services.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratif et sera notifiée à Madame Maryline DELENTE, à Madame Nadège ADAM, à Madame Charlotte BRUYERRE et à Monsieur Gilles ROUVERA, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération.

Fait à l'Hôtel d'agglomération, à Cergy le 17 août 2020

Le Président



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: **01 SEP. 2020**
- publication au Recueil des Actes Administratifs n° *07-2020*
- et notification aux destinataires le : **01 SEP. 2020**

A large, solid green abstract shape that resembles a stylized letter 'C' or a thick, curved line, positioned in the upper and middle portions of the page. It is oriented vertically, with its top edge at the top right and its bottom edge at the bottom left.

CONTACT
SECRETARIAT GENERAL
Tél : 01 34 41 42 43
courrier@cergyponoise.fr